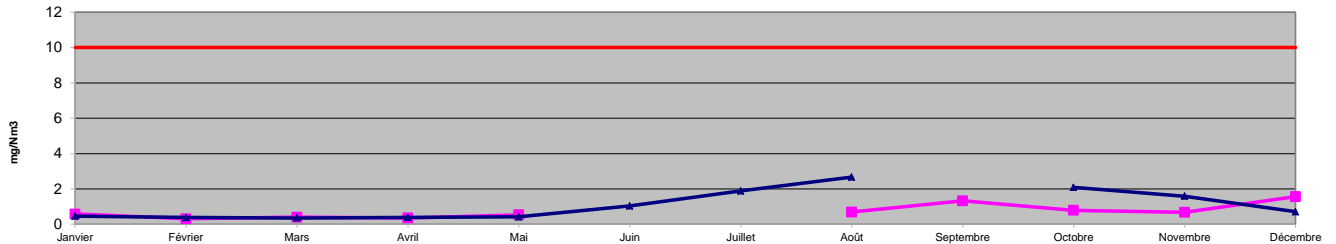


SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DU SPERNOT

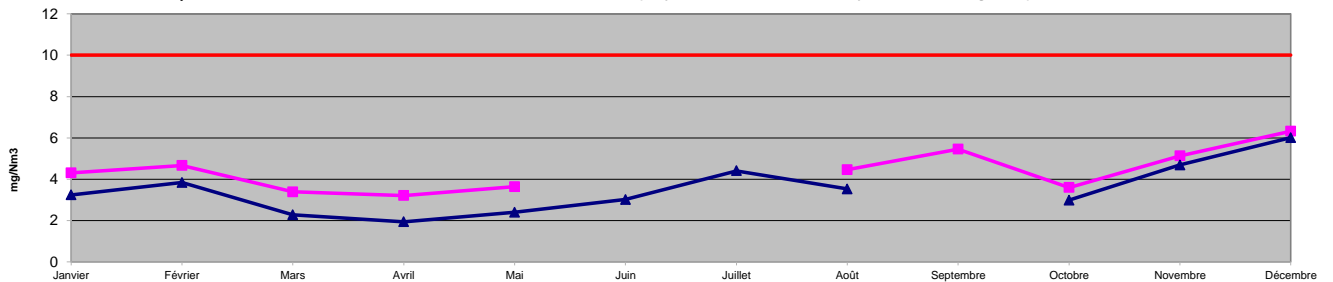


FICHE DE RESULTATS 2020 Mesures en continu

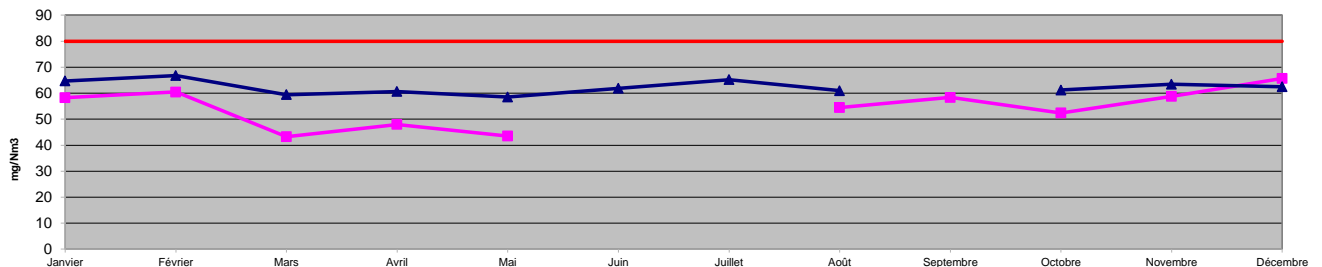
1) CONCENTRATIONS EN POUSSIÈRES (Moyennes mensuelles des moyennes 24h en mg/Nm³ de fumées)



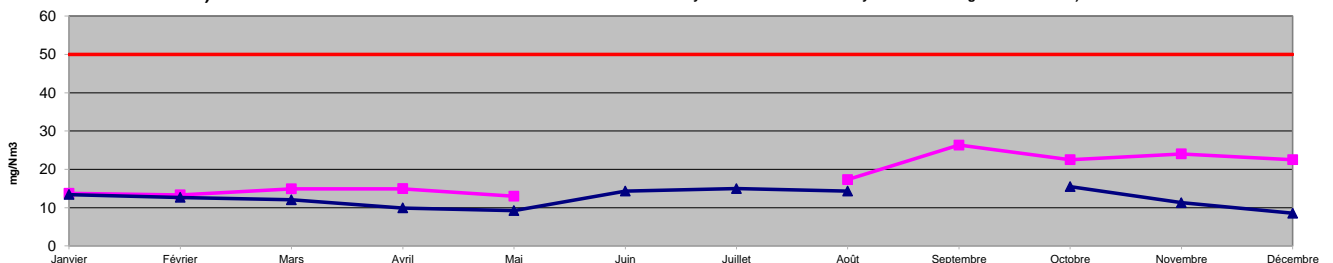
2) CONCENTRATIONS EN ACIDE CHLORHYDRIQUE (Moyennes mensuelles des moyennes 24h en mg/Nm³)



3) CONCENTRATIONS EN OXYDES D'AZOTE (Moyennes mensuelles des moyennes 24h en mg/Nm³ de fumées)



4) CONCENTRATIONS EN MONOXYDE DE CARBONE (moyennes mensuelles des moyennes 24h en mg/Nm³ de fumées)



Commentaires

Rouge: NORME

Magenta: FOUR 1 Bleu: FOUR 2

Organisation des mesures

Mesures en continu effectuées par des analyseurs.

Chaque ligne est équipée :

- 1 analyseur MIR FT (Environnement SA) : HCl, SO₂, CO, COT, NO_x, NH₃, O₂, CO₂, H₂O, T°C et débit et vitesse cheminée
- 1 analyseur poussières opacimètre Qal 181 PCME (Environnement SA)
- 1 analyseur redondant MIR FT (Environnement SA) : HCl, SO₂, CO, COT, NO_x, NH₃, O₂, CO₂, H₂O, T°C et débit et vitesse cheminée
- 1 analyseur poussières redondant opacimètre Qal 181 PCME (Environnement SA)
- 1 Amesa pour PCDD/F

Expression des résultats

Conformément à la réglementation, l'ensemble des résultats sont exprimés en conditions standard, correspondant à une pression de 1013 hectopascals, une température de 0°C, une teneur en eau nulle (gaz sec) et une teneur en dioxyde de carbone de 9 %.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DU SPERNOT

FICHE DE RESULTATS 2020 Campagnes d'analyse

5) CONCENTRATIONS EN DIOXINES A L'EMISSION (Mesures trimestrielles, en nanogrammes/TEQ/Nm3 de fumées)

Contrôle
inopiné

Trimestre Date de la mesure	1 28 et 29 jan	2 26 et 27 fev	3 21 et 23 avr	4 25-août	5 24 et 27 nov
Four 1	0,007	0,008	0,011	0,035	0,022
Four 2	0,003	0,002	0,005	0,005	0,005

Moyenne	Seuil réglementaire
0,017	0,1 ng /m3
0,004	
0,004	

6) CONCENTRATIONS EN DIOXINES EN SEMI-CONTINU (Mesures par période de 4 semaines, en ngTEQ/Nm3 de fumées)

Période concernée	27janv/3fev	3fev/10fev	10fev/17fev	17fev/24fev	24fev/02mar	02mar/09mar	9mar/16mar
Four 1	0,026	0,033	0,069	0,060	0,032	0,071	0,016
Four 2	0,008	0,007	0,023	0,007	0,011	0,016	0,022
Période concernée	16mar/14avr	14avr/11mai	11mai/09jun	09jun/06juil	06juil/03aou	03aou/17aou	
Four 1	0,056	0,020	0,026	arrêt	arrêt	0,037	0,023
Four 2	0,006	0,005	0,005	0,020	0,010	0,022	
Période concernée	17aou/28aou	28aou/23sept	23sept/8oct	8oct/15oct	15oct/22oct	22oct/29oct	29oct/5nov
Four 1	0,038	0,095	0,099	0,077	0,095	0,051	0,032
Four 2	arrêt	arrêt	arrêt	0,049	0,025	0,017	0,011
Période concernée	5nov/13nov	13nov/10dec			10dec/6janv		
Four 1	0,031	13nov/19nov	19nov/26nov	26nov/10dec	0,082		
Four 2	0,004	0,027	0,031	0,064	0,004		

Moyenne	Seuil réglementaire
0,050	0,1 ng /m3
0,014	
0,014	

7) CONCENTRATIONS EN METAUX A L'EMISSION (Mesures semestrielles, en mg/Nm3 de fumées sec rapporté à 11% d'O2)

Contrôle
inopiné

Date de la mesure	Four 1 27-fev.	Four 2 27-fev.	Four 1 25-nov.	Four 2 26-nov.
Métaux lourds (Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V)	0,028	0,028	0,007	0,015
Cd*+Tl *	0,0023	0,0023	0,0000	0,0001
Hg *	0,0081	0,0031	0,0000	0,0000

Moyenne	Seuils réglementaires
0,019	0,5 mg/m3
0,001	0,05 mg/m3
0,003	0,05 mg/m3

(*) : Cd = cadmium et ses composés, Tl = thallium et ses composés, Hg = mercure et ses composés

Commentaires

Tous les résultats sont conformes à la réglementation

Organisation des mesures

. Pour les dioxines à l'émission : campagnes d'intervention externes par des prestataires indépendants, certifiés COFRAC et agréés par le Ministère de l'environnement, retenus après consultation par SOTRAVAL

Organisme ayant effectué les prélèvements et l'interprétation des résultats :

**APAVE / SOCORAIR
CARSO**

Laboratoire ayant effectué l'analyse des prélèvements :

Normes de prélèvement et d'analyse : norme NF-EN 1948

. Pour les dioxines en semi-continu : prélèvements des gaz en continu avec accumulation sur cartouche de résine, changement et analyse des cartouches toutes les 4 semaines maximum

Préleveurs en continu AMESA, installation et extraction cartouches effectuées par

**ENVIRONNEMENT SA
KALIAIR**

Laboratoire ayant effectué l'analyse des prélèvements :

. Pour les métaux : campagnes d'intervention externes par des prestataires indépendants, certifiés COFRAC et agréés par le Ministère de l'environnement, retenus après consultation par SOTRAVAL

Organisme ayant effectué les prélèvements et l'interprétation des résultats :

**APAVE /SOCORAIR
CARSO**

Laboratoire ayant effectué l'analyse des prélèvements :

Normes de prélèvement et d'analyse : norme XP.X 43-051

Expression des résultats

- Conformément à la réglementation, l'ensemble des résultats sont exprimés en unité de masse par Normal-m3 (Nm3) de gaz, c'est à dire pour le volume de gaz correspondant à des conditions standard de température, de pression et de teneurs en eau et en Oxygène, soit une pression de 1013 hectopascals, une température de 0°C et teneur en eau nulle (gaz sec) et une teneur en oxygène de 11 %.